

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 10541**

Intitulé

BEPA : Brevet d'études professionnelles agricoles Conseil - Vente

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Ministère chargé de l'agriculture

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Directeur régional de l'agriculture et de la forêt

Niveau et/ou domaine d'activité

V (Nomenclature de 1969)

3 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

312 Commerce, vente

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de ce diplôme travaille dans un magasin spécialisé en animalerie, jardinerie, produits alimentaires ou dans les rayons spécifiques des grandes et moyennes surfaces.

Il est responsable d'un espace de vente et des produits qui s'y rapportent. Il assure la gestion des stocks, l'approvisionnement et la mise en rayon des produits. Cela implique d'être en relation avec les fournisseurs, de passer et réceptionner les commandes, de réaliser les inventaires et de suivre informatiquement le flux des marchandises.

Il doit s'assurer de la conformité des produits qu'il vend et veille à la propreté de son rayon. En animalerie et jardinerie, il participe aux soins aux animaux et végétaux.

Lors de la vente, il accueille et conseille les clients en formulant une offre adaptée à leurs besoins. Il peut prendre des commandes, produire des factures, intervenir auprès du service après-vente en cas de réclamation ou de retour de marchandise. Il est susceptible d'intervenir dans d'autres rayons que le sien et de tenir la caisse.

L'emploi requiert d'être autonome - autonomie régulée par contact direct avec l'employeur et se renforçant avec l'expérience professionnelle - et responsable, dans la limite de ses attributions.

Le référentiel présente la liste des capacités attestées par l'obtention du diplôme.

Capacités générales

C 1 : Mobiliser les bases de la communication nécessaires à la vie professionnelle, sociale et citoyenne

C 2 : Mobiliser des repères historiques, géographiques et socio-économiques pour se situer dans la société

C 3 : Mobiliser des connaissances de base dans les domaines scientifiques et techniques

C 4 : Utiliser les technologies de l'information et de la communication en autonomie et de manière responsable

Capacités professionnelles

C 5 : Identifier les éléments de contexte de l'activité commerciale

C 6 : Organiser son travail

C 7 : Réaliser une vente

C 8 : Présenter les produits alimentaires commercialisés/Présenter les produits de jardin commercialisés/Présenter les animaux et produits d'animalerie commercialisés

C 9 : Organiser un espace de vente de produits alimentaires dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité/Organiser un espace de vente de produits de jardin dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité/Organiser un espace de vente d'animaux et de produits d'animalerie dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène, de l'environnement et du bien-être animal

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le titulaire de ce diplôme exerce ses activités dans des magasins spécialisés en jardinerie, animalerie, commerce de produits alimentaires ou dans les rayons spécifiques des grandes et moyennes surfaces.

Types d'emplois accessibles :

vendeur en produits alimentaires, vendeur en jardinerie, vendeur en animalerie

Codes des fiches ROME les plus proches :

D1106 : Vente en alimentation

D1210 : Vente en animalerie

D1209 : Vente de végétaux

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les composantes de la certification sont

épreuve E1, qui permet de valider les capacités C1, C2 et C3

épreuve E2, qui permet de valider les capacités C5 et C6,

épreuve E3, qui permet de valider les capacités C7, C8 et C9

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION OUINON

COMPOSITION DES JURYS

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury, présidé par un fonctionnaire de catégorie A membre de l'enseignement agricole public, est composé d'enseignants d'établissements agricoles publics et privés justifiant des titres ou diplômes requis pour enseigner dans une section préparant au baccalauréat professionnel, et, pour moitié, au maximum, d'employeurs et de salariés des professions concernées.
En contrat d'apprentissage	X	/
Après un parcours de formation continue	X	Idem
En contrat de professionnalisation	X	Idem
Par candidature individuelle	X	Idem
Par expérience dispositif VAE prévu en 2009	X	Idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française	X	

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Code rural et de la pêche maritime, art. D811-145

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 17 juillet 2009 modifié portant création et fixant les modalités de délivrance du brevet d'études professionnelles agricoles spécialité "Conseil - Vente" (JO du 5 septembre 2009)

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-615 du 26 avril 2002 pris pour application de l'article 900-1 du code du travail et des articles L. 335-5 et L. 335.6 du code de l'éducation relatif à la validation des acquis de l'expérience pour la délivrance d'une certification professionnelle (JO du 28 avril 2002)

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

Portail web de l'enseignement agricole français : www.portea.fr

Espace web des professionnels et partenaires de l'enseignement agricole français : www.chlorofil.fr

Textes et références : <http://www.chlorofil.fr/certifications/textes-officiels/mise-en-oeuvre-des-diplomes-et-certifications.html>

Lieu(x) de certification :

Portail web de l'enseignement agricole français : www.portea.fr

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Portail web de l'enseignement agricole français : www.portea.fr

Historique de la certification :

Certification précédente : [option Services, spécialité Vente de produits frais](#)